

Lausanne, le 15 mars 2010

Communiqué de presse

Après une vaste consultation interne, l'association vaudoise des parents d'élèves (apé-Vaud) a pris position sur l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire mis en consultation par Mme Lyon. Elle soutient les grands principes du projet : la suppression des filières en faveur d'un système à niveaux, le remplacement du redoublement par d'autres mesures pédagogiques et une meilleure gestion de l'hétérogénéité dans les classes. Elle insiste sur la nécessité d'harmoniser les horaires et d'assurer la cohérence de la journée de l'écolier et invite le département à mettre en place des moyens pour encourager la participation des parents dans l'école.

Notre association s'engage pour une école exigeante et soucieuse de l'équité entre les élèves, deux objectifs qui ne sont pas du tout incompatibles. A l'issue de sa scolarité, chaque enfant doit trouver sa place dans la société: la performance d'un système scolaire se mesure à l'aune de la réussite de *chaque* élève.

C'est pourquoi, l'actuel avant-projet de LEO semble présenter les éléments clés répondant aux attentes de l'apé-Vaud en matière d'enseignement obligatoire. Tout en étant conscients qu'il s'agit d'un énorme changement de paradigme pour l'école, nous sommes en faveur d'un système scolaire qui préserve des classes hétérogènes tout au long de la scolarité. Les études montrent que le redoublement n'est en général pas une mesure pédagogique efficace. Nous sommes convaincus que seule sa suppression incitera réellement l'école à être créative dans la recherche de solutions pédagogiques pour venir en aide aux élèves qui rencontrent des difficultés à un moment donné de leur scolarité.

Concernant l'organisation du secondaire, nous demandons depuis longtemps que la sélection stigmatisante qui a lieu à l'issue du cycle de transition soit supprimée. C'est pourquoi l'organisation de certaines branches en niveaux au secondaire nous semble être une alternative intéressante. Elle a le mérite de permettre davantage de différenciation au secondaire, tout en prenant en compte les variations de rythme de travail propres à l'adolescence. La perméabilité des niveaux doit être réelle pour que le système soit efficace et conduise à une meilleure performance dans son ensemble.

Même si cela ne représente aucune garantie en soi, l'augmentation du temps scolaire et le renforcement des disciplines de base répondent à une demande forte de nombreux parents. L'enseignement des langues étrangères doit aussi figurer parmi les priorités de formation du canton. L'accent doit être mis sur la communication et des méthodes novatrices doivent être encouragées.

Toutes ces mesures doivent bien sûr être dotées de moyens adéquats – et pas uniquement sur le plan financier. Tous les professionnels de l'école doivent disposer d'un cahier des charges, l'évaluation et le rendre-compte doivent être améliorés.

L'organisation de la journée de l'écolier doit permettre une harmonisation des horaires et le canton doit veiller à mettre en place des dispositifs qui permettront de coordonner avec les communes, de façon rationnelle, l'école, la prise en charge parascolaire et les transports scolaires. Il s'agit d'assurer un suivi, une cohérence entre les différents adultes qui encadrent nos enfants, et cela de façon complémentaire entre l'école, la famille et les structures d'accueil. De plus, puisque les devoirs sont inscrits dans cet avant-projet de loi, et afin de garantir davantage d'équité, les devoirs surveillés doivent faire l'objet d'une position plus ferme de la part du département, soit en exigeant des communes qu'elles les mettent en place, soit en prenant à sa charge l'organisation de ces derniers.

Enfin, si le travail de notre association est très diversifié, la reconnaissance et le renforcement des compétences parentales sont toujours au cœur de notre action. Il est important de permettre aux parents d'être partie prenante de l'école; la cohésion sociale autour d'un système scolaire est aussi un facteur de succès. Faire participer réellement les parents à l'école ce n'est pas seulement les prévoir dans la commission consultative de l'enseignement et dans les conseils d'établissement ou leur demander de veiller au sommeil de leur enfant... Outre une réunion de classe annuelle et un entretien obligatoire parents – enseignants, des moyens doivent être prévus, créés, inventés pour encourager la participation des parents dans l'école afin de générer la cohésion sociale.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter

Barbara de Kerchove, Présidente (079 542 75 76) ou Sylvie Pittet Blanchette, Secrétaire générale (078 689 63 63)